

Envoi par courrier et par télécopieur : (514) 864-3867

Québec, le 19 octobre 2005

M. Henri Gilbert, directeur  
Ministère des Transports  
Direction de l'Île-de-Montréal  
440, boul. René-Lévesque Ouest, 10<sup>e</sup> étage  
Montréal (Qc) H2Z 2A6

Objet : Projet d'amélioration des infrastructures de transport terrestre près de  
l'Aéroport Montréal-Trudeau

Monsieur le Directeur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 14 et 15 septembre dernier sur le projet précité, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

- Pouvez-vous nous fournir davantage d'information sur l'influence qu'aurait le projet sur la capacité de l'échangeur, e.g. de quel pourcentage la solution proposée vient-elle augmenter la capacité routière de l'échangeur (incluant le rond-point Dorval et l'échangeur Côte-de-Liesse) ?

Quand prévoit-on atteindre la saturation de la capacité routière des nouvelles bretelles (DA21) ?

- En référence aux commentaires du maire de l'arrondissement Dorval—L'Île-Dorval, lors de la séance publique du 12 octobre 2005 (DT4, p. 83), quel serait l'impact de la fermeture de la sortie Fénélon sur l'achalandage anticipé à l'éventuelle sortie avenues Dorval-Fénélon ?
- Comment le ministère des Transports définit-il sa responsabilité à l'égard du *Plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques* ? Si une telle responsabilité est précisée, comment le Ministère en tient-il compte dans la mise en œuvre des projets relevant de sa compétence ?

...2

- Le tronçon de la piste cyclable visé par le projet, tel qu'il est décrit à la page 1 du DA47, ne semble pas identique à la cartographie de la piste cyclable du DA14. Nous aimerions donc obtenir une figure de la solution proposée avec le réseau cyclable qui serait aménagé exclusivement par le ministère des Transports ? Pourriez-vous également inclure l'alternative de la piste cyclable empruntant la rue X pour accéder au terminus de la Société de transport de Montréal (STM), tel qu'il a été mentionné par un représentant du promoteur lors de la séance du 15 septembre en après-midi (DT2, p. 13) ? Quelle serait la distance supplémentaire à parcourir pour un cycliste désirant se rendre au terminus de la STM comparativement à la proposition initiale du ministère ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Monique Gélina  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission